

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

Situation socio sanitaire au Bénin : COVID - 19, nos revendications et les atteintes aux libertés syndicales

Depuis l'arrivée du Professeur Benjamin HOUNKPATIN à la tête de notre ministère, les travailleurs traversent les pires cauchemars jamais vécus de leur vie professionnelle.

Tous les Béninois suivent de près ou de loin, l'actualité dans le secteur depuis deux ans où règne un climat de terreur mis en place et entretenu par les autorités sanitaires.

On croyait qu'avec la pandémie de la COVID - 19, les travailleurs bénéficieraient d'une attention soutenue et pourront enfin se réjouir d'avoir choisi un métier noble.

Dès l'apparition des premiers cas positifs, nous avons saisi notre ministre par écrit pour faire des suggestions et rappeler à l'autorité, l'état critique du plateau technique de nos formations sanitaires. Dans notre courrier en date du 24 mars 2020, nous déplorions déjà la non implication des syndicats dans la définition et la mise en place des moyens adéquats pour protéger le personnel de santé contre le coronavirus. Nous réclamions la dotation de toutes les formations sanitaires publiques et privées en équipements de protection individuelle adéquats en quantité suffisante et proposons une formation conséquente de tout le personnel de santé sur les mesures de sécurité.

Depuis lors, le Ministre Benjamin HOUNKPATIN n'a jamais jugé opportun de rencontrer les responsables syndicaux de son secteur pour des échanges sur la pandémie, ni pour exprimer son opinion sur les suggestions contenues dans notre courrier du 24 mars 2020. Un mépris auquel nous nous sommes déjà habitués, malgré nous.

Et pourtant malgré la crise sanitaire, le 22 avril 2020, soit plus d'un mois après le premier cas positif et au moment où le gouvernement mettait en place le cordon sanitaire, le Ministre de la Santé avait jugé utile d'inviter une dizaine de responsables syndicaux à une séance de validation de l'arrêté portant mise en place de la Commission Administrative Paritaire auprès du Ministre de la Santé.

Aujourd'hui, nous sommes en face de la réalité. L'inquiétude a gagné les professionnels de la santé que nous sommes puisque, le mal est entré dans nos unités de soins et fait des victimes parmi les travailleurs du secteur.

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

Des voix s'élèvent tous les jours que Dieu fait, pour déplorer l'insuffisance de masques, de gels hydro alcooliques, l'absence de gants qu'on oblige les patients à acheter dans certains hôpitaux, la rupture d'eau de javel et parfois même du simple savon.

Certains agents impliqués dans la riposte sont essoufflés. Ils sont sollicités de jour comme de nuit et malheureusement, ils ne savent pas quand prendra fin cet énorme sacrifice.

Dire que plusieurs travailleurs du secteur sont contaminés n'est plus un secret, mais nous responsables syndicaux souhaitons qu'on aille au-delà en déclarant le nombre exact de travailleurs contaminés et le nombre de décès déjà intervenus dans nos rangs. Ces chiffres édifieront le peuple sur le degré de risque encouru, l'insuffisance des moyens de protection, le niveau de formation du personnel et contribuera à conscientiser les sceptiques.

Une chose est claire, le Ministre Benjamin HOUNKPATIN veille scrupuleusement au respect des gestes barrières dans son cabinet au point d'exiger des désinfections quotidiennes, l'utilisation adéquate des masques et des gels sans oublier le respect de la distanciation qui l'amène à prioriser des travaux par vidéoconférence. Il serait prêt à doter tous les participants à la prochaine commission nationale de mutation de masques pour s'assurer de ne pas travailler avec des collaborateurs ayant des masques défectueux. Et si l'effectif devrait avoisiner la trentaine, il n'hésitera pas à préconiser l'ouverture des persiennes de la salle de conférence pour travailler en salle aérée.

La question qu'on est en droit de se poser est de savoir : dans quelle direction départementale de la santé, dans quelle zone sanitaire, dans quel hôpital, dans quelle formation sanitaire observe-t-on autant de précautions face à la COVID - 19 ?

On peut donc conclure que les mesures ne sont pas suffisamment prises pour arrêter la propagation de la maladie dans le rang des travailleurs de la santé.

Les mesures prises par le gouvernement semblent insuffisantes et l'Ordre National des Médecins du Bénin avait aussi déploré la façon dont la dernière campagne électorale a été menée et l'ordre avait même prédit le risque de recrudescence des cas.

Devant cette crise sanitaire dévastatrice qui n'épargne personne, devons-nous croiser les bras et subir les politiques de nos gouvernants qui pensent tout savoir ?

Avant la pandémie, le travailleur lambda, souffrait déjà pour joindre les deux bouts. Depuis deux ans à la santé, plusieurs centaines de travailleurs vont à la retraite chaque année avec le regret d'avoir été agents de l'Etat.

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

1* Est-ce, à cause de la pandémie que les agents des fonds mesures sociales qui sont sans salaire depuis plus de deux ans sont ils laissés à leur triste sort ?

2* Est - ce que la pandémie fait reporter à une date ultérieure, les délais de départ à la retraite ? Des agents de santé sont allés à la retraite sans le premier salaire. D'autres sont dans l'attente de leurs premiers salaires depuis, plus de cinq ans.

3* A ce jour, la situation du régime de retraite des cadres de la catégorie E est ambiguë. Devons nous attendre la fin de la pandémie pour en parler ? Quel est le sort de ceux qui sont allés à la retraite le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet ou ceux qui partiront le 1^{er} octobre 2020 ?

4* Certains de ceux qui ont cru qu'entre 2018 - 2020, ils bénéficieront de la correction de la disparité catégorielle ou du projet passerelle pour relever le niveau de leurs pensions sont aujourd'hui désespérés. C'est la même désolation chez ceux qui ont fait une formation hors plan et qui attendent d'être reclassés sur la base d'une promesse faite par le Chef de l'Etat depuis novembre 2017.

5* Peut-être que, ceux qui sont à l'échelon un (1) depuis douze (12) ans de carrière, seront satisfaits à la fin de la pandémie si la COVID leur laisse la vie sauve.

Devant ce tableau triste, les responsables syndicaux sont les seules épaules sur lesquelles, les militants versent les larmes. Les cœurs meurtris n'hésitent pas à appeler à des heures tardives pour implorer qu'on vienne à leur secours.

Lorsqu'un défenseur des travailleurs de la trempe du porte parole de notre collectif en la personne du Camarade Adolphe HOUSSOU est accablé par les plaintes quotidiennes et qu'il trouve l'occasion de s'exprimer dans un secteur où toute possibilité de manifestation est interdite et où le dialogue est un luxe, il est obligé de porter la voix des sans voix. Il est tenu de relater la nature des plaintes qu'il reçoit et de s'indigner face à l'ampleur des grincements de dents qui lui parviennent.

Si la liberté d'expression, d'opinion, doit être remise en cause dans un pays qui totalise trente années de pratique démocratique, nous devons aussi nous indigner et nous lever comme un seul homme pour sauver la démocratie.

C'est pour toutes ces raisons que, nous Secrétaires Généraux des syndicats du secteur de la santé :

- **Dénonçons la mise à rude épreuve de la liberté syndicale et de la liberté d'opinion**

COLLECTIF DES SYNDICATS DU SECTEUR DE LA SANTE

- Fustigeons les menaces tendant à faire taire toutes voix dissonantes
- Condamnons les poursuites policières et ou judiciaires lancées contre le camarade Adolphe HOUSSOU
- Exigeons
 - a) la publication des chiffres des travailleurs de la santé atteints de COVID 19
 - b) la publication du nombre de masques et de gels mise à disposition de chaque formation sanitaire par mois d'avril à ce jour
 - c) la satisfaction intégrale de nos revendications
 - d) l'arrêt de toutes les poursuites et tracasseries à l'endroit de tous les responsables syndicaux dans l'exercice de leur fonction
- Décidons de suspendre notre participation à toutes les activités avec l'administration au plan national, départemental et dans les hôpitaux jusqu'à nouvel ordre.
- Demandons aux travailleurs de se tenir prêts et mobilisés pour suivre les directives adéquates si le bras de fer doit perdurer.

Ont signé

Pour le SYNTRASESH


Soule SALAKO

Pour le SYNTRAS-RCE


Wilfried GNONLONFIN

Pour le SYNSTATS

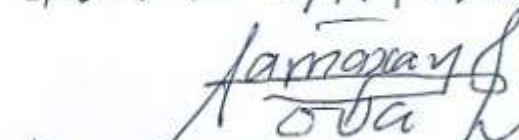

ADAMI BABA-BOSY
Trésorier

Pour le SYNAA-MS


Jacques KASSAV
Pour le SYNTRA-RSS


Michel K. DAVI

Pour le SYNTLSFAR


DA GA Naxime A.

Pour le SYNTRA-CNHU.

~~GBN~~
M. JOUKE A. Bamba

M^{me} BABY BARRY Marie-Josane
Josiane B. BABY

SG. SYNAKIB

Pour le SYNTRA-CHUMEL

~~Jelly~~

SGA SYNTRA-CHUMEL
Ernest AKOGOU.

Pour l'UTRA CNHU/HKON

~~Jelly~~

Gilles Djossou

Pour le SYNAESS

~~UP~~

Clivier C. BAKPE

Pour le SYNABIOF/A

~~UP~~

Alao Fatima YESSEMFON

~~Jelly~~
DETONGNO & Cohort
SYNAPECH.

Pour le SYNAAP-
CHU-MEL

~~UP~~

SG/Severin
COCOULI

Pour le SYNIB

~~UP~~
Aiko Sulpice.

Pour le SYNPHAB

~~UP~~ P.O
Le SA

Cyrille AKPAHOUN

Pour le SYNPAF-HS

~~UP~~
AMMAN S. Robert

Pour le SYNAASA

~~UP~~

DADA AKIM.

Pour le SYNAB. Le SG

~~UP~~
Pr Joseph A. GORON